



MUNICIPALITÉ
DE VÉTROZ

Avis

Mise en consultation publique des plans – Homologation des zones de dangers hydrologiques des ravines de Perraire et Tsené sec, Vétroz

En application des articles 10 et 31 de la Loi sur les dangers naturels et l'aménagement des cours d'eau du 10 juin 2022, d'entente avec le Service des dangers naturels du Canton du Valais, l'administration communale met à l'enquête publique l'homologation des zones de dangers hydrologiques des ravines de Perraire et Tsené sec dans la vallée de Derborence.

Le dossier peut être consulté auprès de l'administration communale de Vétroz aux heures d'ouverture habituelles.

Les remarques et oppositions motivées éventuelles doivent être déposées auprès de l'administration communale, dans un délai de 30 jours dès la présente publication.

Vétroz, le 31 janvier 2025

L'Administration communale